

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 1989

---

Le 27 février 1989, à 18 heures, avait lieu l'assemblée générale des copropriétaires.

Le quorum n'étant pas atteint, les copropriétaires ont été reconvoqués pour une assemblée générale extraordinaire, ce jeudi 16 Mars 1989 à 18 heures.

- Ordre du jour :
- Compte rendu des actions menées
  - Rapport des commissaires aux comptes
  - Approbation des comptes pour 1988
  - Approbation du budget pour 1989
  - Election du Conseil Syndical
  - Election des commissaires aux comptes
  - Contrat entretien antenne T.V.
  - Questions diverses

Monsieur NICOLOSI, Président du Conseil, remercie les copropriétaires présents à cette assemblée.

Puis il fait un tour d'horizon rapide des actions menées ou en cours ( travaux réfection des voiries et trottoirs ).

IL rappelle les petits problèmes posés par la copropriété.

Chacun doit faire un effort pour que La Prédina reste propre.

(Il est interdit de déposer les verres, les huiles de vidange, les branches, les monstres dans les poubelles.)

Certains jeunes jettent des bouteilles dans le souterrain !..

Les containers à poubelles sont souvent détériorés !...

Dorénavant la police municipale interviendra si besoin.

En ce qui concerne les espaces verts, il reste beaucoup à faire ...

Désignation du Bureau :

Président d'assemblée	: M. CASTELL
secrétaire	: Mme TROLLIET
Assesseurs	: M. GALLIFET
	M. POUCHY

Le bureau ainsi formé, constate que l'assemblée a été légalement convoquée, et que les membres présents ou représentés forment un total de ..... 45698  
Les membres absents forment un total de ..... 54302

La Séance est ouverte :

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : réunis le 21 janvier 1989, ils ont approuvé les comptes pour 1988 après vérification des pièces comptables.

COMPTE RENDU FINANCIER Monsieur MACHABERT, trésorier, donne lecture des dépenses engagées pour 1988 et présente le projet de BUDGET pour 1989 ( voir pièces annexes)  
le tout étant approuvé à l'unanimité, quitus est donné au Conseil Syndical.

ELECTION DU CONSEIL SYNDICAL :

A l'appel de candidature comme membres du conseil syndical ont répondu :

Messieurs : NICOLOSI, MACHABERT, SARRAUTE, CANDIANIDES, POIGNARD, HERNANDEZ, LALLEMENT, LODICO, LORENTE, OUDELET, ANSELMINO, BOUCHARD, GALLIFET, POMARES, POUCHY, RUGGIU, CASANO

Mesdames : ACERO, FLEURY, LODICO, PERNETTE, TROLLIET

ELECTION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : Mme DUBOIS, Mme SUZARET, Mme CHRISTOL, M. VALDES, M. CASTELL

Liste de ces 27 membres approuvée.

CONTRAT ENTRETIEN ANTENNE TELEVISION

M. NICOLOSI rappelle que la municipalité est d'accord pour que nous changions de contrat d'entretien.

Celui passé avec les ETS SERTEC coûte 36.000F par an (les pièces étant à notre charge en sus).

Une proposition nous a été faite par les Ets MEGA au prix de 14200 F par an (pièces à notre charge en sus).

M. CANDIANIDES donne quelques explications techniques sur les deux contrats.

L'assemblée générale à l'unanimité est d'accord pour que le nécessaire soit fait pour changer de contrat.

## QUESTIONS DIVERSES :

Mme BARATELLI a fait un courrier au Conseil pour rappeler que les bruits sont interdits après 22 heures ! (piano, disco et autres ...)

M. BOUCHET signale l'occupation gênante des trottoirs pour réparations de voitures par ses voisins (M. DIACONO)

M. DIACONO rétorque qu'il est gêné lui aussi par la caravane de M. DOUCET garée devant chez lui !

Affaires à suivre ! ...

STATIONNEMENT IMPASSE DES TOURDRES : M. ANSELMINO est gêné par les voitures qui stationnent sur le trottoir à la sortie de l'école.

Le S.A.N. avait placé des bornes qui s'avèrent dangereuses parce que placées trop au bord.

Après discussion, l'assemblée décide de provoquer une réunion des personnes concernées, afin de choisir une solution à proposer au S.A.N. (par exemple : Bacs à fleurs + panneau de stationnement interdit + matérialisation de la chaussée.)

M. CASTELL pose le problème du parking des Pétouses, souvent occupé par les habitants des immeubles.

Il propose qu'on mette un panneau stationnement interdit sauf aux riverains.

Mme ACERO rappelle le problème de M. SAKHOUI, et demande que l'on relance l'assurance.

M. NICOLOSI demande aux copropriétaires de se mettre d'accord entre voisins pour les problèmes de clôture. S'il n'y a pas d'accord le conseil interviendra pour faire appliquer le règlement.

CHARGES 1988 : 3 personnes n'ont pas payé : RAPPEL en cours  
M. BOISARD n'a pas payé depuis plusieurs années : l'assemblée donne son accord pour continuer les poursuites.

La séance est levée à 19h.40

COPROPRIETE PREDINA I

COMPTE RENDU DE GESTION  
(du 1.1.1988 au 31.12.1988)

	Dépenses	Recettes	Charges
<u>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</u>			
Timbres	1177,50		
Notaire	159,23		
Machine	636,02		
	.....	.....	1972,75
<u>TELEVISION</u>			
Electricité	2217,41	2217,41	
Entretien	36633,16	36633,16	
Depannage	178,00	.....	178,00
<u>ASSURANCE</u>	61494,88	.....	61494,88
<u>C.SYNDICAL</u>	4400,00	.....	4400,00
<u>DIVERS (Décès)</u>	1100,00	.....	1100,00
			<u>69145,63</u>

TOTAL DES CHARGES

°/ooo

=

Assurance	61494,88	
Fonctionnement		1972,75
Télévision		178,00
C.Syndical		4400,00
Divers		1100,00

61494,88	7650,75
----------	---------

Charges au °/ooo

0,615

Charges par pavillon

26,02

COPROPRIETE PREDINA I

BUDGET PREVISIONNEL 1989

Fonctionnement	4000
Réparations télé	5000
Assurance	65000
C.Syndical + divers	6000

80000 F

APPEL DE CHARGES 1989

H4	224 F
H5	270 F
H6	310 F
F4	290 F
F5	324 F
F6	360 F